

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 214

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

ARTICLE 3

A l'alinéa 3, après le mot :

« macroéconomique »,

insérer les mots :

« et la menace terroriste mondiale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à annexer l'objectif de 2 % du PIB dédié au budget de la défense tant à la situation macroéconomique qu'à la menace terroriste, notamment, celle liée, à l'islamisme radical.

C'est en prenant en compte la réalité de la menace que le budget de la défense sera annexé de manière pragmatique.